

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Stanislas :

QUE le règlement numéro 2026-03 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 07 avril 2026 à 19h30 au 1302, rue Principale à Saint-Stanislas.

Ledit règlement 2026-03 peut être consulté au bureau de la Municipalité pendant les heures ordinaires d'ouverture ainsi que sur le site internet de la municipalité au www.saint-stanislas.ca.

Donné à Saint-Stanislas le 15 avril 2026



Marie-Claude Jean
Directrice générale et greffière-trésorière